

Concours d'aquarelle internationale **Quatrième grand prix „pietvanaken” Novembre 2015**

Règlement du concours

1. Tout aquarelliste, qu'il soit belge ou étranger, peut se présenter au concours.
2. Chaque œuvre présentée doit être authentique et originale et ne pourra, en aucun cas, référer à l'œuvre d'autres artistes.
3. Uniquement les œuvres 100% en aquarelle pourront participer au concours
4. Le support de l'œuvre doit être un papier d'aquarelle ; tout autre support, comme de la toile, ne sera pas admis.
5. Les œuvres doivent être peintes en 2014 - 2015. La participation antérieure à une exposition ou à un concours n'est pas autorisée.
6. Les œuvres sélectionnées seront offertes en vente au public; toute œuvre vendue antérieurement ou faisant partie de collections privées ou autres sera éliminée du concours.
7. 25% du prix de vente revient au Grand Prix 'pietvanaken'.
8. La vente est l'œuvre exclusive des organisateurs. Lors de la vente les organisateurs percevront un acompte de minimum 25% du prix de vente.
9. Un droit de poursuite de 12 mois, compté à partir de la date de fermeture de l'exposition, est d'application.
10. Chaque participant peut présenter et proposer trois œuvres au jugement du jury.
11. Les frais de transport et d'assurance vers les lieux de sélection et d'exposition sont à charge des participants.
12. Les œuvres ne peuvent dépasser 100cm x 100cm, cadre inclus.
13. Le thème du quatrième Grand Prix 'pietvanaken' est « **Rues, ruelles, paysages urbains** »; au moins une œuvre aura « Rues, ruelles, paysages urbains » comme thème, les deux autres aquarelles sont libres.
14. Toutes les décisions des organisateurs et du jury sont irrévocables et ne pourront être contestées.
15. A aucune condition, à aucun moment et en aucune circonstance les décisions du jury feront l'objet d'une correspondance ou d'une communication.
16. La responsabilité finale ainsi que la décision finale de conflits éventuels résultants de la participation au concours seront prises par le Président du jury et par Piet Van Aken.
17. Tous les conflits et litiges éventuels résultants de la participation au concours seront, après épuisement de toutes autres possibilités, jugés par les tribunaux de Bruxelles (Belgique).
18. Les œuvres exposées seront assurées par les organisateurs contre tous risques.
19. Ni les organisateurs, ni la commune de Meise pourront être tenus responsable en cas de dégâts, de perte ou de vol.
20. Tous problèmes, non repris au présent règlement, qui se poseraient avant, durant ou après le concours seront en premier lieu résolus par les organisateurs en bons pères de famille.
21. Si nécessaire, les organisateurs et/ou Piet Van Aken, pourront à tout moment modifier le présent règlement.

Informations utiles.

1. La clôture des inscriptions au concours est fixée au 25 octobre 2015, la date de la poste ou du mail faisant foi.
2. Le droit d'inscription est de €20 (vingt euros)
3. Les formulaires d'inscription seront envoyés par mail à info@aquisgranum.be ou envoyés par courrier normal à Piet Van Aken, Schriekkouterbaan 20, 1860 MEISE, Belgique, une copie dudit formulaire devra être présentée lors de la remise des œuvres.
4. Les participants ou leurs délégués, pourvus d'une procuration valide, présenteront les œuvres au jugement du jury le samedi 31 octobre 2015 entre 9h et 13h dans le Cultuurhuis de Meise, Brusselsesteenweg 44, 1860 Meise
5. La présentation des œuvres se fera encadré et de façon anonyme ; à l'arrière de chaque œuvre une enveloppe fermée sera fixée contenant les données de l'artiste et de son œuvre: nom, prénom, nom d'artiste, adresse complète, téléphone, courriel, site web, titre de l'œuvre, dimensions (cadre compris), prix.
6. Les organisateurs dateront, signeront et apporteront un cachet à l'arrière des œuvres sélectionnées.
7. Une photo digitale (300dpi et minimum 1800 pixels pour la plus grande coté) de chaque oeuvre présentée sera envoyée par voie digitale au plus tard le 25 octobre 2015 en vue de l'impression d'un catalogue.
8. Le droit d'inscription de €20 sera perçu lors de la livraison des œuvres. L'acquittement se fera en un seul billet de €20.
9. Le jugement du jury et la sélection définitive aura lieu le 31 octobre 2015 de 14h à 17h.
10. Un maximum de 100 œuvres sera sélectionné. Toute œuvre, non sélectionnée sera retirée le jour même entre 18h et 20h. Aucune exception sera tolérée par les organisateurs.
11. Une exposition des œuvres sélectionnées sera organisée dans les locaux de le Cultuurhuis de Meise, Brusselsesteenweg 44, 1860 Meise du samedi 7 novembre 2015 au dimanche 29 novembre 2015 inclus.
12. Obligatoirement les œuvres devront être présentées dans un cadre blanc en bois, genre cadre amovible. Des cadres de couleur et/ou des passe-partout seront refusés.
13. En tant que participation aux frais d'exposition et d'impression du catalogue une somme de €50 sera portée en compte à chaque artiste participant. Le paiement se fera lors de la remise des œuvres non sélectionnées à partir de 18h le 25 octobre 2015.
14. L'inauguration officielle de l'exposition aura lieu le samedi 7 novembre 2015 à 16h précise.
15. Plusieurs prix seront décernés aux concours.
16. Tout sera mis en œuvre pour qu'un catalogue des œuvres sélectionnées soit édité et présenté au public au prix de €35.
17. Chaque artiste participant et sélectionné recevra un (1) exemplaire gratuit du catalogue.
18. La proclamation des prix aura lieu lors de la cérémonie de clôture le dimanche 29 novembre 2015 à 16h.
19. Après réception d'une note de sortie, émise par les organisateurs, les œuvres exposées et non vendues peuvent être emportées par les exposants sélectionnés le dimanche 29 novembre 2015 à partir de 17h
20. En même temps les œuvres vendues seront emportées par les acheteurs et le solde du prix d'achat sera payé en liquide (€) aux organisateurs du concours.

- Prix du public
- Grand Prix "pietvanaken" d'une valeur de €1.000 (mille euros)
- 2ième et 3ième prix d'une valeur de €500 (cinq-cent euros)
- prix de la Commune
- prix de la communauté flamande
- prix de la n.v. Arte Print
- prix Schminck
- prix Winsor & Newton

*Piet Van Aken
Schriekkouterbaan 20
1860 Meise
Belgique*

Tel. : 0032(0)2 269 61 04

GSM : 0032(0)477 32 38 32

*e-mail : aquisgranum@skynet.be
info@aquisgranum.be*

*website : www.pietvanaken.be
www.aquisgranum.be*